

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis

Vol. XII.

No. 30.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 28 JUILLET 1881

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UNE LEÇON

Le drame qui vient d'avoir lieu à Washington sera probablement la cause de réformes importantes dans le service civil. Le patronage est l'une des grandes plaies du gouvernement américain. Il est étonnant qu'on n'ait pas compris le danger auquel on exposait la constitution et la moralité politique des États-Unis en y introduisant le système des emplois temporaires, en permettant à chaque nouveau gouvernement de destituer les anciens employés pour les remplacer par des amis politiques. Est-il rien de plus absurde, de plus démoralisant? Notre système est bien meilleur, mais malheureusement on commence à le gâter en sacrifiant de temps à autre certains fonctionnaires publics à la vengeance de leurs ennemis. De plus ici comme aux États-Unis on a tort de laisser aux chefs de l'État la responsabilité de la nomination aux emplois publics.

Quels ennuis! Quelle perte de temps! Que de nominations mauvaises et inutiles! Comment veut-on qu'un ministre refuse une place à un frère, à un ami, à un partisan dévoué! Que le solliciteur soit capable ou non, qu'on ait besoin de lui ou non, il s'impose et s'il est fortement appuyé il faut bien qu'il soit nommé, le ministre ne serait pas réélu. On n'a pas d'idée du temps qu'un ministre perd à répondre à tous ceux qui s'adressent à lui pour avoir des places et à faire des trous quelque part pour y fourrer les plus acharnés.

Eh! que de mécontents! Que de récriminations!

Autrefois, au moins, tout ce mécontentement, toute cette colère se passaient en paroles, mais aujourd'hui c'est plus sérieux. Guiteau vient de donner un exemple qui pourrait bien être imité. C'est le pistolet au poing qu'on sollicitera les emplois publics à l'avenir.

Evidemment il est temps que partout on réforme le service civil, qu'on règle la distribution du patronage public de manière à empêcher les abus énormes que tout le monde déplore, à éviter les dangers qui menacent les institutions républicaines et démocrates.

NOS GRAVURES

M. Garfield recevant la visite de sa femme et de sa fille

Les journaux américains ont raconté en termes touchants ce qui s'est passé lorsque l'épouse et la fille du président Garfield sont arrivées au chevet de son lit après la tentative d'assassinat. C'était à qui de la femme ou de la fille montrerait plus de courage en présence du malade, afin de ne pas lui causer une émotion funeste.

Le président craignait beaucoup lui-même cette première entrevue pour sa femme qui, comme on le sait, a été fort malade; il redoutait une rechute. "Mais Mme Garfield est la plus courageuse femme du monde," ont dit ceux qui l'ont vue dans cette circonstance critique. On a beaucoup remarqué aussi l'énergie de la jeune fille du président.

Au premier médecin qu'elle rencontra en entrant dans la maison, elle dit :

— Papa va-t-il mourir?

— C'est bien possible, répondit le médecin.

Elle devint pâle mais ne pleura pas, et, quand elle entra dans la chambre de son père, elle s'agenouilla près de lui et lui dit en lui donnant un baiser au front :

— Nous voilà avec toi, nous sommes heureuses.

Le président, voyant les efforts qu'elle faisait pour ne point pleurer, lui dit :

— Merci, ma brave et chère enfant.

Elle se hâta de sortir et donna alors un libre cours à ses larmes. On lui avait dit qu'elle verrait son père à la condition qu'elle ne pleurerait pas.

M. Dufaure

C'est une intéressante figure qui vient de disparaître en la personne de cet illustre défunt. M. Dufaure a compté dans ce siècle par la grande part qu'il a prise à tous les événements où l'honneur et les intérêts de la France étaient engagés.

Né à Saujon (Charente-Inférieure), le 4 décembre 1798, M. Dufaure, après avoir fait son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Bordeaux, où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation.

Élu député en 1834 par le collège électoral de Saintes, il fut nommé conseiller d'État en 1838, sous le ministère dont M. Thiers était le chef. A la chute de ce ministère, M. Dufaure donna sa démission et fit partie de l'opposition jusqu'à la formation du ministère Soult, le 12 mai 1839, dans lequel il reçut le portefeuille des travaux publics, qu'il conserva sous le cabinet du 1er mars présidé par M. Thiers. Le ministère Thiers étant tombé le 29 octobre suivant à propos de la question d'Orient, M. Dufaure refusa de reprendre un portefeuille dans celui qui lui succéda, sous la présidence de M. Guizot.

Successivement rapporteur du projet de loi de 1842 sur les chemins de fer et de la loi d'expropriation pour cause d'utilité

publique, M. Dufaure fut élu vice-président de la Chambre en 1845.

Aux événements de février 1849, M. Dufaure se mit du côté de la légalité dans l'organisation des banquets et protesta, le 22 février, au nom de la Constitution, contre le projet de mise en accusation des ministres.

Après le 24 février, il fut nommé député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, et au mois d'octobre de la même année, il était appelé par le général Cavaignac au ministère de l'intérieur en remplacement de M. Sénard. Après l'élection du 10 décembre, il déposa le portefeuille de l'intérieur, mais il le reprit dans le cabinet du 2 juin 1849, en remplacement de M. Léon Faucher. Renversé subitement le 21 octobre, il rentra dans l'opposition, que dès lors il ne quitta plus.

Au coup d'État du 2 décembre, M. Dufaure resta en dehors des événements et redevint avocat. Il ne reparut plus sur la scène de la politique active qu'après la guerre de 1870. Envoyé à l'Assemblée de Bordeaux, il accepta le portefeuille de la justice dans le premier ministère choisi par M. Thiers, et il conserva ce portefeuille et la vice-présidence du conseil dans le dernier cabinet essayé par le pré-décesseur du maréchal de MacMahon, le 19 mai 1873; mais il donna sa démission cinq jours après, et redevint simple représentant jusqu'en 1875, après le vote des lois constitutionnelles, où il reprit le ministère de la justice dans le cabinet Buffet. Après avoir échoué aux élections sénatoriales de janvier 1876, M. Dufaure fut de nouveau élu député dans l'arrondissement de Marennes, le 20 février suivant.

M. Buffet ayant donné sa démission le 23 février, M. Dufaure forma, avec M. Ricard, le ministère du 9 mars, et procéda, sous le titre nouveau de président du conseil, à la transmission des pouvoirs de l'Assemblée aux Chambres nouvelles.

Après la mort de M. Casimir Périer, M. Dufaure entra au Sénat comme membre inamovible. A la suite d'un double échec à la Chambre et au Sénat, dans la question de l'amnistie, il donna sa démission le 13 décembre, et fut remplacé par M. Jules Simon, mais les élections du 14 octobre 1877 le ramenèrent au pouvoir, qu'il conserva comme président du conseil et ministre de la justice jusqu'à la démission du maréchal de MacMahon, 30 janvier 1877, alors qu'il refusa d'entrer dans le premier cabinet de M. Grévy.

M. Dufaure était, depuis 1864, membre de l'Académie française, où il avait remplacé M. le duc Pasquier.

M. Dufaure est mort lundi matin, 26 juin, dans sa propriété de Rueil, où il était installé depuis deux mois et demi.

Il a reçu, sur sa demande, les derniers sacrements.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi, en l'église de Rueil, au milieu d'une assistance nombreuse, et le corps a été conduit à Vizelle (Charente), dans un caveau de famille où repose déjà Mme Dufaure.

L'heure de la mort de cet homme éminent est celle des hommages dus au politique intègre, à l'homme plein de dignité dans la vie privée, de probité dans la vie publique, à l'admirable orateur, enfin.

Sept fois ministre, sous cinq chefs d'État différents, M. Dufaure n'était même pas chevalier de la Légion d'honneur.

POESIE

On nous écrit :

Notre littérature, surtout depuis quelques années, a fait un pas géant dans la bonne voie. Nous constatons ce fait avec bonheur; car la littérature est la sentimentelle avancée de notre nationalité. En effet, tant que le peuple Canadien conservera sa langue, il peut être sûr de conserver aussi sa religion et les glorieuses traditions de ses ancêtres.

Nos jeunes gens, à qui Dieu a donné le feu sacré, mettent la main à la roue de notre littérature; ils pratiquent le sage conseil du maître :

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage, Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage; Polissez-le sans cesse et le repolissez; Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Ainsi, par exemple, nos lecteurs ont dû remarquer que M. W. Chapman, qui a fait ses premiers essais dans votre journal, a, depuis quelque temps, développé considérablement son talent poétique. Les deux sonnets que nous publions ci-dessous sont une preuve éclatante de ce que nous disons.

L'ILE D'ORLÉANS

(A. M. HUBERT LARUE)

Près du Montmorency dont la vague au galop Plonge entre les parois d'un grand cap qui chante, [celle, L'île, fraîche oasis qui sommeille sur l'eau, Ainsi qu'une émeraude au soleil, étincelle.

De petits massifs verts, alignés au cordeau, Y bercent des milliers d'oiseaux sous leur ombrelle; Et, mirant dans les flots l'angle de leur tourelle, De coquettes villas lui font un frais bandeau.

C'est un lieu ravissant où la gaité circule, Où, fuyant la chaleur de l'apre canicule, Les touristes charmés vont se faire la cour.

La légende a toujours poétisé cette île; [quille, Et l'on dit que, le soir, quand le fleuve est tranquille, Les mânes des Hurons voltigent alentour.

Juin 1881.

LE RAPIDE

(A MON AMI PAUL PICARD)

Reptile aux pils géants, le fleuve écumant glisse Dans les creux d'un ravin estompé de vapeur, Et ses lourds tourbillons, dont les oiseaux ont peur, Heurtent en rugissant les rochers au flanc lisse.

La lune, surplombant le rapide en fureur, Vacille sur sa base où l'onde se hérise; Enorme concert plein d'une indicible horreur, Des cris et des sanglots montent du précipice.

En immenses faisceaux échoués sur le roc, Les grands pins que la trombe ébranle de son choc, Semblent se cramponner aux crans que le flot fêche;

Et, là-bas, maîtrisant son esquif de bouleau ! Léger comme la plume et prompt comme la flèche, L'Indien au vol fuit sur l'écumée de l'eau.

Juillet 1881.

W. CHAPMAN.

—On estime que la prochaine récolte de blé du Minnesota donnera 45,000,000 de minots; une augmentation de 3,000,000 sur l'année dernière, malgré la diminution du rendement moyen.